



Union professionnelle des psychologues cliniciens francophones

30/11/16

Une union ouverte à tous les psychologues cliniciens, dans le respect de leur diversité.

Pourquoi adhérer à l'UPPCF, en tant que psychologue clinicien francophone ?

Vu le contexte actuel et les grands enjeux historiques autour de notre profession de psychologues cliniciens, il est indispensable de se rassembler autour d'objectifs communs. Se rassembler ne signifie pas nier toutes les diversités qui font la richesse de notre profession, bien au contraire !

L'UPPCF, une union qui rassemble !

L'UPPCF est une Union professionnelle qui rassemble en tenant compte des diversités de chaque psychologue clinicien.

Qu'elle que soit sa formation en psychothérapie (psychanalytique, psychothérapie analytique, systémique, cognitivo-comportementale, humaniste, etc.), l'UPPCF défend les intérêts de **tous** les psychologues cliniciens qu'ils exercent ou non des actes psychothérapeutiques en respectant la diversité de leur modèle théorique, conceptuel et méthodologique. Notre formation universitaire de base en psychologie, en particulier dans celui de la psychologie clinique, représente notre socle commun, nos formations complémentaires renvoyant à nos diversités et complémentarité. La différence est riche ! Nous souhaitons rassembler, et non diviser ou dichotomiser !

Ce que l'UPPCF n'est pas.

- L'UPPCF n'est pas une excroissance de la VVKP (Vlaamse Vereniging van Klinisch Psychologen) qui serait chargée de porter la voix et les opinions des psychologues flamands du côté francophone. Ce n'est pas parce que l'UPPCF peut être considérée comme étant l'équivalent francophone que nous défendons les intérêts flamands. Tout du contraire : l'UPPCF défend les intérêts des psychologues cliniciens **francophones**. Il est d'ailleurs grand temps de le faire de manière organisée et structurée. Nous avons perdu trop de temps dans des débats en nous ciblant sur nos différences et non sur ce qui nous réunit. La VVKP existe depuis plus de 40 ans, et parle d'une seule voix, cela a pour conséquence bénéfique que les intérêts des psychologues cliniciens flamands sont beaucoup mieux défendus, et cela depuis bien longtemps ! Il est grand temps pour les psychologues cliniciens francophones de défendre leurs propres intérêts, telle est la grande mission de l'UPPCF !

- l'UPPCF **n'est pas contre** les professionnels qui ne sont pas psychologues-psychothérapeutes. L'objet de notre Union concerne uniquement les psychologues cliniciens francophones.

Paysage autour de la psychologie clinique

En tant que psychologue clinicien francophone exerçant en Belgique, surtout en tant que jeune psychologue sortant des études, il n'apparaît pas toujours simple de s'y retrouver dans les divers organismes ou associations représentant, selon différents objectifs et missions, notre fonction professionnelle.

Pour y voir plus clair, voici présenté ci-dessous un tableau à 3 grands volets qui vous donne un aperçu actualisé des offres que le secteur propose aux psychologues cliniciens francophones, soit en l'obligeant à s'enregistrer pour exercer, soit l'invitant à s'affilier afin de défendre ses intérêts dans une vision spécifique. Soulignons que ce tableau ne prétend pas être exhaustif mais vise à mieux faire comprendre la complexité du paysage belge en matière de vie associative pour les psychologues.

Nom de l'organisme/institution	Dénomination	Destinés à...	Aller plus loin...
CBP/PCP https://www.compsy.be/fr	Commission Belge des Psychologues = Organe d'intérêt public	Tous les psychologues belges (cfr enregistrement pour le port du titre de psychologue)	Voir Annexe (1) https://www.compsy.be/fr
AU NIVEAU NATIONAL			
Généralistes			
FBP/BFP https://www.bfp-fbp.be/fr	Fédération Belge des Psychologues = Fédération (privée) d'associations de psychologues	Tous les psychologues belges	Voir Annexe (2)
UPPpsy http://uppsy.be/	Union Professionnelle des Psychologues	Psychologues (licenciés ou masters) qui travaillent surtout au niveau de la relation d'aide, quel que soit leur milieu professionnel (en privé ou en institutions diverses : SSM, PMS, écoles, entreprises, hôpitaux,...).	Voir Annexe (3) Leurs membres sont francophones.
FPHE/FHEP http://www.fphe.be/	Fédération Belge des Psychothérapeutes Humanistes centrés sur la personne et Expérientiels	Psychothérapeutes d'orientation psychothérapeutique humaniste (psychologues et d'autres).	
AU NIVEAU REGIONAL			
En Belgique NEERLANDOPHONE			
VVKP	Vlaams Vereniging van Klinisch Psychologen	Tous les psychologues cliniciens néerlandophones	
D'autres associations néerlandophones existent mais les psychologues cliniciens sont pour la grande majorité affiliés à la VVKP en plus d'autres.			
En Belgique FRANCOPHONE			
Missions plus généralistes destinées à tous les psychologues			
UPPCF http://www.uppcf.be/	Union Professionnelle des Psychologues Cliniciens Francophones	Tous les psychologues cliniciens francophones.	
Missions en fonction de la formation spécifique du psychologue ou de son lieu de travail qui définit leurs membres.			
ABPN	Association Belge des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie	Psychologues spécialisés en neuropsychologie.	
APSIH	Association des Psychologues de la Santé et des Institutions Hospitalières	Psychologues de la santé et des institutions hospitalières.	
Missions en fonction de l'orientation psychothérapeutique			
APPPsy	Association des Psychologues Praticiens d'orientation Psychanalytique	Psychologues Praticiens d'orientation Psychanalytique	
AEMTC	Association pour l'Etude, la Modification et la Thérapie du Comportement	Psychologues et psychiatres cognitivo-comportementalistes	
ABIPFS	Association Belge pour l'Intervention et la Psychothérapie Familiale Systémique	Psychothérapeutes systémiciens (psychologues et autres)	
AFPC	Association Francophone de Psychothérapie centrée sur la Personne et expérientielle	Psychothérapeutes humanistes (psychologues et autres)	

Ce tableau parle de lui-même : les psychologues francophones sont fortement divisés (contrairement à nos homologues flamands). Cette division affaiblit le secteur et l'empêche de parler d'une voix forte. L'UPPCF a l'ambition de rassembler les psychologues au-delà de ce qui les différencie !

Naissance de l'UPPCF

L'UPPCF a été mise sur pied suite à la loi réglementant les professions des soins de santé mentale (AR du 04/04/2014¹), prévoyant l'installation d'un Conseil Fédéral des professions de la santé mentale (dont les psychologues cliniciens en majorité). Il était dès lors important de créer une union professionnelle francophone aisément identifiable et suffisamment représentative pour les autorités compétentes, afin de proposer des représentants au Conseil Fédéral et, dès lors, représenter les psychologues cliniciens francophones auprès des pouvoirs publics et des organes consultatifs du secteur de la santé.

Par conséquent, l'UPPCF a pour mission principale l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de **tous les psychologues cliniciens** dans le respect de leur diversité (théorique, conceptuelle, méthodologique et pratique professionnelle).

Par psychologues cliniciens, nous entendons une personne porteuse d'un diplôme de l'enseignement universitaire dans le domaine de la psychologie clinique ou d'un diplôme universitaire en psychologie pouvant justifier d'une expérience professionnelle de minimum 3 ans dans le domaine clinique (**membre effectif**) ou porteuse d'un diplôme universitaire en psychologie ou être étudiante de 2ème cycle (master) en psychologie dans un établissement universitaire (**membre adhérent**).

En outre, l'UPPCF :

- valorise la formation universitaire du psychologue clinicien et promeut une pratique d'excellence de la psychologie clinique ;
- valorise l'identité professionnelle de "psychologue" et de "clinicien" fondée sur une formation universitaire de qualité et la formation continue ;
- est soucieuse de conforter les liens de confraternité avec les psychologues de tous les secteurs et de nouer des relations constructives avec l'ensemble des acteurs professionnels de la santé (INAMI, mutuelles, fédérations d'hôpitaux, des services de santé mentale, des plannings familiaux, des maisons médicales, etc.) ;
- établit des liens avec les autres associations professionnelles de psychologues (partenariat avec la FBP, l'APPpsy, l'AEMTS, l'AFPC, l'APSIH, etc.) ;
- stimule les échanges entre praticiens, ainsi qu'entre chercheurs et praticiens ;
- réfléchit à développer un système de formation continue et/ou de supervision ;
- encourage la collaboration avec tous les prestataires de la santé ;
- favorise les espaces d'échanges via des conférences, séminaires, ... ;
- sensibilise aux problèmes éthiques et aux exigences déontologiques ;
- entend représenter les psychologues cliniciens francophones au Conseil Fédéral des professions de santé mentale en vue d'en être le porte-voix.

¹ 4 AVRIL 2014. - Loi réglementant les professions des soins de santé mentale et modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé.

En guise de conclusions : adhérez à notre union pour que vos intérêts soient enfin défendus !

L'UPPCF veut rassembler l'ensemble des psychologues cliniciens francophones pour promouvoir la profession, la défendre ainsi que protéger les intérêts de ceux qui les consultent pour une pratique d'excellence. C'est pourquoi nous plaidons afin que tous, psychologues cliniciens, nous nous inscrivions dans ce mouvement francophone pour l'exercice de la psychologie clinique.

L'inscription comme membre correspond actuellement à une cotisation annuelle de soutien de 25€. L'UPPCF la fera évoluer en fonction des besoins liés à ces différentes missions, conscientes d'avoir au minimum à défrayer les membres bénévoles qui s'impliquent et se déplacent à ces fins.

La force d'une Union Professionnelle se mesure au nombre de ses membres. Rejoignez-nous en nous soutenant, voire en collaborant avec nous !

Nous restons à votre disposition pour toute question via info@uppcf.be.

Les membres du CA de l'UPPCF.

ANNEXES

(1) CBP/PCB

= obligation légale

La Commission des psychologues (www.compsy.be/fr) est un organisme public fédéral indépendant, régie par des lois et des arrêtés royaux ou ministériels, compétent sur l'ensemble du territoire belge, et dont la mission première vise à protéger les usagers des prestations psychologiques. A cette fin, la commission enregistre la demande des psychologues désireux d'exercer en Belgique, vérifie la formation de ceux-ci et délivre un agrément permettant d'exercer sous le titre de *psychologue*. L'enregistrement, dont les frais s'élèvent à 50€, est à renouveler annuellement.

L'enregistrement auprès de la Commission des psychologues est donc une étape obligatoire pour tous les psychologues de Belgique, quels que soient leur statut, contexte professionnel, nationalité, etc. Dès lors, une liste officielle des psychologues agréé(e)s en Belgique est publiée, accessible en ligne pour le grand public. La Commission veille également au respect du code de déontologie du psychologue, servant notamment de point de contact pour les usagers insatisfaits des services reçus de psychologues agréé(e)s.

Enfin, la Commission est un interlocuteur à part entière avec le Ministère SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, ainsi qu'avec d'autres intervenants travaillant sur les questions concernant le titre ou la profession de psychologue.

En résumé, la Commission remplit deux missions essentielles : promouvoir/valoriser la profession de psychologues et protéger les usagers en garantissant la formation et l'utilisation du titre de psychologue.

En 2015, la Commission comptait plus de 10.000 psychologues agréé(e)s. Dans un avenir proche, elle est appelée à constituer un ordre ou un institut des psychologues, sous les auspices du Ministère des classes moyennes et du Ministère de la santé.

(2) FBP/BFP

La Fédération Belge des Psychologues (FBP) (<https://www.bfp-fbp.be/fr?language=FR>) est une association professionnelle nationale, membre de l'EFPA (European Federation of Psychologists' Associations), et qui fédère en son sein diverses associations de psychologues, regroupées par secteur : (1) Travail & Organisation, (2) Psychologie Clinique, (3) Research & Education.

Elle est ouverte à tous les licenciés/diplômés de master en psychologie. La FBP se donne pour mission de diffuser les connaissances de la psychologie scientifique, de la promouvoir dans la société, ainsi que de défendre les intérêts des psychologues, et de leurs clients, sur les scènes politique et médiatique.

Ainsi, la FBP organise des formations, est disponible pour apporter une aide et/ou des informations dans les dossiers éthiques, informe sur le développement de la profession de psychologues, intervient auprès des autorités, des mutuelles, des employeurs, etc...

La FBP annonce regrouper 2.850 membres. L'affiliation est annuelle et le montant varie en fonction de votre statut (employé ou indépendant [80€], sans emploi [25€], nouveau diplômé, ...)

ainsi qu'en fonction du secteur dans lequel vous souhaitez vous enregistrer. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la FBP.

(3) UPpsy

Emanation de l'APPpsy qui en élargissant son champ à l'ensemble des psychologues a obtenu la reconnaissance d'union professionnelle de psychologues et ainsi accède à la Commission des Psychologues aux côtés de la FBP. l'UPpsy souhaite voir les psychologues bénéficier d'un vrai statut légal qui les reconnaisse pleinement autonomes dans un rapport de collaboration ouverte et **égalitaire** avec les autres professionnels professions psycho-sociales (psychologues, orthopédagogues, sexologues, psychothérapeutes, assistants sociaux, éducateurs,...). En outre, cette Union considère la psychothérapie comme un métier spécifique qui s'apprend à travers une formation, un travail psychothérapeutique personnel et une pratique supervisée, et pas simplement un enseignement.